

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article232>



PAP - Plan d'Accompagnement Personnalisé

- Pôle ressource - Documents PAP, PAI et PPRE -

Date de mise en ligne : lundi 3 juillet 2017

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

PAP - Plan d'Accompagnement Personnalisé

Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) après avis du médecin de l'Éducation nationale. Le PAP définit chaque année les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Une circulaire définit les élèves concernés, le contenu, la procédure et les modalités de la mise en œuvre d'un PAP.

| | |
|---|---|
| https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg | https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg |
| Note d'application de la circulaire | PAP Issu du BO du 29/01/2015 |

Lien vers le [site ASH1](#)